

# **PRIX DES RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE BLOIS**

-

## **RÈGLEMENT - ÉDITION 2011**

### **Article 1 - Responsable de l'organisation du Prix**

Dans le cadre du festival *Les Rendez-vous de l'histoire*, dont la 14<sup>e</sup> édition se tiendra à Blois du 13 au 16 octobre 2011, le Centre Européen de Promotion de l'Histoire (CEPH) organise le « Prix des Rendez-vous de l'histoire de Blois ».

### **Article 2 - Ouvrage récompensé**

Ce Prix est destiné à récompenser un ouvrage d'histoire en langue française ayant contribué de façon remarquable au progrès de la recherche historique et/ou à sa diffusion, toutes périodes confondues.

### **Article 3 - Ouvrages en compétition**

Ne peuvent concourir que les ouvrages publiés en langue française et parus entre le 1<sup>er</sup> mai 2010 et le 30 avril 2011.

### **Article 4 - Composition et renouvellement du jury**

Chaque année, à partir du festival de l'an 2009, les deux (ou trois) membres les plus anciens sortiront et seront remplacés par deux nouveaux membres nommés par le directeur du festival après consultation des membres du jury.

Si toutefois une place se libérait, le départ de l'un des membres sortant serait reporté d'un an.

Le jury sera ainsi composé de onze membres soit deux membres par période et trois membres par champ extra-européen.

Le jury bénéficie de l'assistance du président du Conseil scientifique du festival qui peut assister aux délibérations avec voix consultative.

Le jury désigne parmi ses membres un « secrétaire » du prix chargé de :

- mener les délibérations,
- remettre le prix au nom du jury.

Il est nommé pour 3 ans, renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

## **Article 5 - Procédure de sélection**

Chaque membre du jury proposera deux livres avant le 20 avril 2011 : le premier livre devra obligatoirement correspondre à la spécialité historique de chaque membre, le second hors spécialité.

L'ensemble des ouvrages sélectionnés sera adressé à tous les membres par les soins du comité organisateur.

Une première rencontre, début juillet 2011, réunira l'ensemble des membres du jury afin d'engager une discussion sur les ouvrages en compétition.

Il s'agira, au cours d'un déjeuner, aux uns et aux autres, de faire valoir les raisons qui les ont amenés à présenter leurs deux titres, à défendre leurs choix. Ainsi éclairés, les membres du jury seront mieux à même d'apprécier les ouvrages sélectionnés, notamment dans les domaines dont ils ne sont pas les plus familiers.

Cette rencontre n'a pas pour objet d'éliminer, ni, sauf exception, d'ajouter des ouvrages à la sélection, mais d'argumenter, d'éclairer le jury, avant la discussion finale de septembre.

Parmi la liste des ouvrages proposés, chaque membre en choisira cinq, classés par ordre de préférence. Les cinq ouvrages obtenant le plus de points feront l'objet d'une nouvelle sélection, cette fois définitive, par l'ensemble des membres du jury, au cours d'une réunion prévue en septembre 2011.

## **Article 6 - Remise du Prix**

Ce Prix, doté de 3 000 euros, sera remis dans le cadre des 14<sup>e</sup> *Rendez-vous de l'histoire*.

Le lauréat, informé suffisamment à l'avance, devra obligatoirement être présent lors de la remise officielle du Prix.

## **Article 7 - Modifications ou annulation du Prix**

Les organisateurs du Prix se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler ce Prix si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le jury peut être placé dans l'éventualité de ne pas décerner de prix. Ses décisions sont sans appel.

## **Article 8 - Utilisation des noms et publicité**

Le lauréat, qui se voit attribuer le « Prix des Rendez-vous de l'histoire de Blois », peut utiliser ce titre à sa convenance, à l'exclusion de toute autre dénomination.

Il autorise les organisateurs à utiliser son nom et son image dans toute manifestation promotionnelle liée au Prix ou au festival d'histoire de Blois.

L'éditeur de l'ouvrage récompensé sera sollicité par les organisateurs pour la réalisation de bandeaux promotionnels (pour un tirage d'environ 300 exemplaires).

## **Article 9 - Engagement des participants**

Le seul fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige éventuel sera tranché en dernier ressort par les organisateurs dont les décisions sont sans appel.

# **PRIX DES RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE BLOIS**

## **RÈGLEMENT - ANNEXE**

### Critères de sélection :

- ouvrages publiés en langue française
- ouvrages parus du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011

Sont admis à concourir (le comité organisateur s'en remet à la responsabilité des membres du jury pour la sélection des livres, fonction de leur lisibilité) :

- les traductions d'ouvrages dont l'original ne date pas de plus de 5/6 ans
- les ouvrages collectifs
- les ouvrages de référence
- les recueils d'articles

### Ne peuvent concourir :

- les ouvrages écrits, dirigés ou préfacés par l'un des membres du jury
- les rééditions d'ouvrages